



• PUBLIC VISÉ

- Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 1 ou postulant à un emploi d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

• PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- Être titulaire du certificat SST ou PSE1 ou PSC1 **en cours de validité**, délivré par une entité habilitée.
- Aptitude physique attestée.
 - > Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.

• TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-4 du Code du Travail.
- **Règlementations ERP et IGH** : Arrêté du 25 juin 1980, arrêté du 30 décembre 2011.
- **SSIAP** : Arrêté du 2 mai 2005.



DURÉE DE L'ACTION

- 67 heures en présentiel (10 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situation d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Diplôme à renouveler tous les 3 ans.
- La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de « Recyclage » (2 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de « Remise à niveau » (3 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 maximum.

• OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable :
 - > D'occuper le poste d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois).
 - > D'obtenir le diplôme SSIAP1 à l'issue de l'examen.

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

• MOYENS TECHNIQUES

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet.
- Site d'examen validé par le président du jury.

• MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateurs SSIAP.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.



• MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation au moyen d'évaluations formatives.
- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

• PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

- > o Le feu et ses conséquences :
 - Le feu.
 - Comportement au feu.
- > o Sécurité incendie :
 - Principes de classement des établissements.
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
 - Desserte des bâtiments.
 - Cloisonnement d'isolation des risques.
 - Evacuation du public et des occupants.
 - Désenfumage.
 - Eclairage de sécurité.
 - Présentation des différents moyens de secours.
- > o Installations techniques :
 - Installations électriques
 - Ascenseurs et nacelles.
 - Installations fixes d'extinction automatique.
 - Colonnes sèches et humides.
 - Système de Sécurité Incendie (SSI).

> o Rôle et missions des agents de sécurité incendie :

- Le service de sécurité.
- Présentation des consignes de sécurité et main courante.
- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Sensibilisation des occupants.

> o Concrétisation des acquis :

- Visites applicatives.
- Mises en situation d'intervention.

• Bilan de la formation.

• Examen.

• TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.



EUROFEU SERVICES S.A.S.

12 rue Albert Rémy 28250 Senonches - FRANCE
www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min
+ prix appel